© Drogues Info Service - 7 décembre 2025


Vos questions / nos réponses

# Stup

Par Plaquiste Postée le 03/12/2024 16:33

> Bonjour bonsoir Jr me suis fait arreter par la gendarmerie test stup positif, aucun autre teste n'a étais fais déplus il mon redeposer chez moi 1h après il on juste pris mon permis en photo et mon dit qu'il aller me rappeler on til le droit?

---

**Mise en ligne le 10/12/2024**

Bonjour,

Il ne nous est pas aisé de répondre précisément à votre interrogation, car vous ne nous précisez pas si ce dépistage fait suite à un contrôle routier.

Dans le cadre d’un contrôle routier, en effet la procédure prévoit qu’en cas de positivité au premier dépistage, un second prélèvement salivaire est effectué immédiatement sur place et conditionné à des fins d’analyse ultérieure.

Par ailleurs le permis de conduire est retenu pour une période de 3 jours en attendant le résultat de la deuxième analyse. Pour plus d’informations sur le déroulé de la procédure, nous vous joignons en bas de page des liens vers les articles dédiés issus de notre site internet.

Dans le cadre d’une enquête hors délit routier, il n’y a pas les mêmes règles pour le dépistage.

C’est pourquoi, en fonction du contexte de votre demande, nous vous invitons à prendre conseil auprès de juristes dans une permanence juridique gratuite de votre ville. Nous vous joignons en bas de page un lien pour trouver les coordonnées de ces dispositifs.

En attendant, si vous ressentez le besoin d’échanger autour de votre situation, vous pouvez joindre nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

---

**En savoir plus :**

- Permanence juridique gratuite Soissons
- Le dépistage des drogues sur la route
- Les sanctions associées à la conduite sous influence des stupéfiants